

Retournez ce contrat complété et signé à **BLUELINEA**

Adresse : 6, rue Blaise Pascal 78990 ELANCOURT

Téléphone : 0800 94 11 10 • Fax : 01 30 45 10 55

Email : accueil@bluelinea.com

CONTRAT D'ABONNEMENT - Conditions particulières BOUTON D'APPEL - BLUELINEA SERVICES

REPLIR LE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Cadre réservé à Bluelinea :	N° contrat :	<input type="text"/>
Délégation : _____	Convention : _____	Pré-saisie faite : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

ABONNÉ(E) / TITULAIRE du CONTRAT

Pré-saisie obligatoire

<input type="checkbox"/> Mr	Nom	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Mme	Prénom	<input type="text"/>

ADRESSE ET COORDONNÉES

Pré-saisie obligatoire

N°	<input type="text"/>	VOIE (Ex : RUE DES ARBRES)	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>		
Code P1	<input type="text"/>	Bat	<input type="text"/>	Etage	<input type="text"/>
Code P2	<input type="text"/>	Escalier	<input type="text"/>	Porte	<input type="text"/>
Téléphone Domicile		Téléphone portable			
<input type="text"/>		<input type="text"/>			
Email	<input type="text"/>				

BOITIER A CLES

oui non

Si oui, code

Localisation du boîtier à clés (27 caractères maximum)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pré-saisie obligatoire

Date de naissance (format jjmmaaaa)

Situation familiale

Seul(e) Couple Autre

Bénéficiaire de l'APA : oui non

RENSEIGNEMENTS POUR L'INSTALLATION

Type de logement pré-saisie obligatoire

IMPORTANT

Souscrivez-vous toujours un abonnement à **France Télécom** ?

Oui Non

Avez-vous un abonnement téléphonique ADSL ?

Oui Non

N° de téléphone sur lequel sera branché le transmetteur ?

Vous habitez un appartement une chambre en résidence une maison avec jardin

SI TUTELLE OU CURATELLE

Vous êtes sous tutelle sous curatelle

Gérant de tutelle ou curatelle

Clé Oui

Adresse

CP

Ville

Tél. Travail

Fax

Portable

Email

ENTOURAGE DISPONIBLE**2 personnes minimum ou 1 personne+1 boitier à clés****Pré-saisie obligatoire du 1^{er} entourage**

1 Nom Prénom Clé **obligatoire**

Adresse

CP Ville

Tél. Domicile Travail Portable

Courriel

Cette personne peut être appelée - En semaine en permanence le jour le soir la nuit
(cocher 1 ou plusieurs cases) - Le week-end en permanence le jour le soir la nuit

Lien avec l'abonné

En combien de temps peut-il/elle se rendre chez l'abonné(e) ?

Contact pour le suivi du dossier déjà Entourage d'un ou plusieurs abonnés

2 Nom Prénom Clé **obligatoire**

Adresse

CP Ville

Tél. Domicile Travail Portable

Courriel

Cette personne peut être appelée - En semaine en permanence le jour le soir la nuit
(cocher 1 ou plusieurs cases) - Le week-end en permanence le jour le soir la nuit

Lien avec l'abonné

En combien de temps peut-il/elle se rendre chez l'abonné(e) ?

Contact pour le suivi du dossier déjà Entourage d'un ou plusieurs abonnés

MÉDECIN TRAITANT**à compléter entièrement – saisie obligatoire**

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél. Courriel

AUTRES RENSEIGNEMENTSCaisse de retraite complémentaire :

Vous avez connu Bluelinea Services par :

 Famille Service sociaux Services médicaux Commune Entourage, voisinage Caisse de retraite Internet Medias (presse papier / TV)Motif de la demande Prévention Chutes Isolement Sortie hôpitalDemande effectuée par Famille Services sociaux Services médicaux L'abonné Commune Entourage, voisinage

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Service de téléassistance BLUELINEA SERVICES

Ces informations sont indispensables pour assurer une téléassistance efficace et de bonne qualité.

ABONNÉ(E) / TITULAIRE du CONTRAT

<input type="checkbox"/> Mr	Nom	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Mme	Prénom	<input type="text"/>

ÉTAT GÉNÉRAL

	Bon	Mauvais	Nul
Vue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ouïe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elocution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cohérence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Faites-vous une allergie à un médicament ?

Si oui, lequel ?

Faites-vous une autre allergie? Si oui, laquelle ?

ANTECEDENTS MEDICAUX

Avez-vous déjà eu :

- Infarctus AVC Coliques néphrétiques Epilepsie Fracture du col du fémur

RISQUES MEDICAUX

Ne pas cocher plus de 5 cases

Vous êtes actuellement suivi(e) pour :

UNE MALADIE CARDIO-VASCULAIRE

- Angine de poitrine
 Infarctus
 Hypertension
 Trouble du rythme
 Tachycardie

DU DIABETE

UNE MALADIE PULMONAIRE

- Asthme
 Insuffisance respiratoire

UNE MALADIE NEUROLOGIQUE

- Maladie d'Alzheimer
 AVC
 Epilepsie
 Maladie de Parkinson

APPAREILLAGES

Avez-vous

- Pace-maker Oxygène / Respirateur
 Prothèse de hanche PMR : Personne à mobilité réduite
 Prothèse auditive Prothèse dentaire

SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE EXISTANTS
saisie obligatoire

Service	Nom du service	Téléphone	Fréquence passage	Clés
Aide à domicile		<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Port de repas		<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Soins		<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autre		<input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

ENTOURAGE COMPLEMENTAIRE

3 Nom Prénom Clé obligatoire

Adresse

CP Ville

Tél. Domicile Travail Portable

Courriel

Cette personne peut être appelée - En semaine en permanence le jour le soir la nuit
(cocher 1 ou plusieurs cases) - Le week-end en permanence le jour le soir la nuit

Lien avec l'abonné

En combien de temps peut-il/elle se rendre chez l'abonné(e) ?

Contact pour le suivi du dossier déjà Entourage d'un ou plusieurs abonnés

4 Nom Prénom Clé obligatoire

Adresse

CP Ville

Tél. Domicile Travail Portable

Courriel

Cette personne peut être appelée - En semaine en permanence le jour le soir la nuit
(cocher 1 ou plusieurs cases) - Le week-end en permanence le jour le soir la nuit

Lien avec l'abonné

En combien de temps peut-il/elle se rendre chez l'abonné(e) ?

Contact pour le suivi du dossier déjà Entourage d'un ou plusieurs abonnés

Remarque

Dossier vérifié et validé par *Cadre réservé à Bluelinea*

CONTRAT D'ABONNEMENT – Tarifs et Souscription

ABONNÉ(E) / TITULAIRE du CONTRATN°		<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Mr	Nom	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/> Mme	Prénom	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Adresse <input style="width: 100%;" type="text"/>		
CP	<input style="width: 50px;" type="text"/>	Ville <input style="width: 100%;" type="text"/>

- | | | |
|---|--------------|------------|
| <input type="checkbox"/> Bouton d'Appel CLASSIQUE | _____, _____ | € TTC/mois |
| <input type="checkbox"/> Bouton d'Appel LIBERTE | _____, _____ | € TTC/mois |
| Options : Cocher la case pour la mise en place d'une ou plusieurs options dès l'installation | | |
| <input type="checkbox"/> Emetteur supplémentaire | _____, _____ | € TTC/mois |
| <input type="checkbox"/> Bracelet d'appel avec détection de chute | _____, _____ | € TTC/mois |
| <input type="checkbox"/> Montre d'appel | _____, _____ | € TTC/mois |
| <input type="checkbox"/> Boîtier à clés blindé | _____, _____ | € TTC/mois |
| <input type="checkbox"/> Détecteur de fumée connecté | _____, _____ | € TTC/mois |
| <input type="checkbox"/> Détecteur d'activité connecté | _____, _____ | € TTC/mois |

Dépôt de garantie restitué en fin d'abonnement et réglé à l'installation **50,00 € TTC**

Ce contrat est établi pour une durée minimum de 3 mois. Une autorisation de prélèvement mensuel, accompagnée d'un R.I.B, doit être signée par l'abonné avant l'installation ou le jour de l'installation.

Fait à _____ Le (format jjmmaaaa)

L'abonné déclare avoir lu et compris les conditions générales et particulières.
 Signature de l'abonné(e) ou du tuteur légal avec la mention "Lu et approuvé"

Pour Bluelinea Services
 Nom *Katia GUILLET,*
Responsable Commerciale Bluelinea Services
 Signature 

Conditions générales

I - CONDITIONS PREALABLES A LA MISE EN PLACE DE L'ABONNEMENT AU SERVICE DE TELEASSISTANCE

ARTICLE 1 : Bluelinea Services s'engage à mettre à la disposition de ses clients, appelés ci-après dans le présent contrat "abonné", à entretenir et à surveiller, dans les conditions définies ci-après, une installation de téléassistance reliée à la plateforme **Bluelinea Services** et composée des matériels suivants :

- Un transmetteur téléphonique agréé par le service des Télécommunications.
- Une télécommande radio.
- Le raccordement au secteur EDF.
- Le raccordement au réseau de téléphonie filaire ou mobile.

ARTICLE 2 : La mise à disposition du matériel de téléassistance est effectuée soit par un intervenant Bluelinea Services, dans ce cas, la démonstration du fonctionnement technique est faite au domicile, soit par colis envoyé au domicile, dans ce cas l'abonné ou un tiers assure les branchements du matériel et effectue l'appel à la plateforme pour vérifier la connexion. Bluelinea Services fournit une fiche contenant les consignes à observer par l'abonné pour assurer le bon fonctionnement de l'installation.

ARTICLE 3 : A la signature du présent contrat, l'abonné s'engage à communiquer à Bluelinea Services la liste des personnes qui constituent son comité de voisinage (**minimum 2 personnes ou 1 personne + 1 boîtier à clés sécurisé installé au domicile contenant la clé du domicile**), ainsi que les consignes particulières les concernant afin que la plateforme Bluelinea Services puisse les contacter pour lui venir en aide en cas d'appel de détresse.

ARTICLE 4 : Le raccordement du transmetteur au système **Bluelinea Services** sera effectué après que l'abonné aura :

- Fourni les renseignements prévus à l'article 3.
- Signé l'ordre de prélèvement sur son compte postal ou bancaire pour le règlement mensuel des charges de l'abonnement.
- Payé le prix de la mise en service de l'installation et le montant de l'abonnement afférant au mois calendaire en cours. Le reçu signé par l'abonné ou son représentant validera ces frais.

II - OBLIGATIONS DE BLUELINEA SERVICES PENDANT LA DUREE DE L'ABONNEMENT

ARTICLE 5 : Définition des prestations assurées.

Bluelinea Services E fournit à l'abonné les services suivants :

- ◆ un service d'écoute spécialisée qui assure la réception des appels de l'abonné,
- ◆ un service de téléassistance qui :
 - prend contact avec les personnes ou organismes désignés par l'abonné.
 - déclenche l'intervention des services publics de secours en cas de nécessité majeure ou de défaillance du comité de voisinage. L'intervention des secours est susceptible d'être facturée.

Pendant la durée du présent contrat, l'abonné bénéficie des services de la plateforme Bluelinea Services 24h/24 et 7 jours sur 7, sans interruption sauf cas de force majeure indépendant de la volonté et du pouvoir de Bluelinea Services. Bluelinea Services assure une garantie de moyen et non une garantie de résultat.

ARTICLE 6 : Entretien du matériel. Bluelinea Services veillera au bon fonctionnement du matériel de Bluelinea Services.

Pour détecter une éventuelle anomalie, le transmetteur d'appel installé au domicile de chaque abonné est programmé pour procéder régulièrement à des tests automatiques (à la charge de l'abonné selon l'opérateur et la formule d'abonnement choisie). A ce jour, le test est hebdomadaire et permet de s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil. Sa fréquence est susceptible d'être modifiée.

En cas de détérioration ou panne du matériel mis en place chez l'abonné, Bluelinea Services assurera sa réparation ou son remplacement dans les plus brefs délais.

ARTICLE 7 : Confidentialité des informations. Bluelinea Services garantit le caractère confidentiel de toutes les informations qui lui auront été communiquées par l'abonné, et s'engage à ce que tous ses collaborateurs ou structures partenaires observent strictement cette consigne. Cette obligation de secret est illimitée dans le temps.

III - OBLIGATIONS DE L'ABONNE PENDANT LA DUREE DE L'ABONNEMENT

ARTICLE 8 : Utilisation du matériel. L'abonné s'engage à se conformer aux consignes transmises lors de l'installation du transmetteur.

En cas de détérioration du matériel consécutive à l'inobservation des consignes, le coût de la remise en état est à la charge de l'abonné.

La ligne téléphonique, sur laquelle le transmetteur est branché, ne doit pas être sur liste rouge ou liste orange (hors prospection).

ARTICLE 9 : Accès à l'habitation. En cas d'appel de détresse, l'abonné autorise l'ouverture de sa porte par l'organisme ou la personne qui, selon les consignes reçues, lui viendra en aide, sans que Bluelinea Services puisse être tenue pour responsable des éventuels dégâts qui en résulteraient.

ARTICLE 10 : Information de Bluelinea Services. L'Abonné s'engage à informer Bluelinea Services de toute modification concernant les renseignements fournis lors de l'enquête préalable, et notamment :

- ses propres coordonnées téléphoniques, le code d'accès à l'habitation,
- le changement de fournisseur d'accès téléphonique,
- la composition de l'entourage et les coordonnées des membres de cet entourage.

ARTICLE 11 : Assurance du matériel. L'abonné a l'obligation :

- D'inclure dans le cadre de sa police d'assurance Habitat Multirisques tout le matériel qui lui sera remis par Bluelinea Services pour la durée du contrat, cette assurance couvrant les risques d'incendie, de chocs électriques, d'explosion, de dégâts des eaux et de vol, sans aucune exception,
- De justifier à la première demande de Bluelinea Services de l'exécution des clauses qui précèdent par la production de la police, des quittances et des primes afférentes.
- De prévenir immédiatement Bluelinea Services, par lettre recommandée, de tout sinistre sous peine de demeurer personnellement responsable des dégâts dont le montant n'aurait pu, par la suite de l'omission ou du retard de cette déclaration, être utilement réclamé à la compagnie qui assure l'immeuble.

IV - RESPONSABILITES

ARTICLE 12 : Bluelinea Services déclinera toute responsabilité dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- Impossibilité d'alerter les responsables du suivi des appels par défaut d'application des clauses de l'article 10.
- Défaillance ou retard dans l'intervention des secours qui serait dû à la personne ou à l'organisme alerté par Bluelinea Services.
- Défaillance technique du système de liaison phonique imputable à un tiers, notamment à l'opérateur téléphonique ou au service de distribution de l'énergie électrique.
- Dysfonctionnement du matériel installé au domicile de l'abonné dû à une mauvaise utilisation notamment par inobservation des consignes visées à l'article 2, ou par l'utilisation de la téléphonie IP.
- Tout empêchement de force majeure subi par Bluelinea Services.

V - CLAUSES FINANCIERES, DUREE ET REALISATION DU CONTRAT

ARTICLE 13 : Charges de l'abonnement. Les prestations de téléassistance assurées par Bluelinea Services dans les conditions fixées par le présent Contrat seront facturées aux tarifs précisés dans le reçu remis et signé lors de l'installation. Le premier mois d'abonnement est facturé en totalité (100%) si l'installation a lieu entre le 1^{er} et le 15 du mois et facturé à moitié (50%) si l'installation a lieu entre le 16 et le 31 du mois. En cas de rupture de contrat, l'abonnement est dû en totalité pour le mois en cours.

ARTICLE 14 : Conséquences du non-règlement d'une mensualité. A défaut de paiement d'une mensualité, prévue à l'article 13, l'abonné supportera outre le montant des mensualités impayées, le remboursement des frais bancaires générés par sa défaillance.

ARTICLE 15 : Révision des tarifs. Le prix de l'abonnement pourra être révisé annuellement dans les limites de l'indice SYNTEC et en conformité avec la réglementation en vigueur.

ARTICLE 16 : Durée du Contrat. Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. La date d'effet est celle de la signature du présent document.

ARTICLE 17 : Résiliation à l'initiative de l'abonné. Sauf en cas de décès de l'abonné, la résiliation ne pourra intervenir avant une période incompressible de trois mois à compter de la date d'effet du contrat. Ces trois mois sont destinés à couvrir les frais engagés par Bluelinea Services pour la mise en place du système de téléassistance.

La demande de résiliation doit être effectuée par courrier, et envoyée à Bluelinea Services au plus tard le 15 du mois précédant la résiliation.

La résiliation pourra être demandée par l'abonné, sans condition de délai, en cas d'inexécution par Bluelinea Services de ses obligations contractuelles. Cette résiliation sera notifiée à Bluelinea Services par lettre recommandée énonçant le (ou les) manquement(s) constaté(s).

ARTICLE 18 : Résiliation à l'initiative de Bluelinea Services. En cas d'inexécution par l'abonné d'une seule de ses obligations contractuelles et notamment en cas de non-paiement de tout ou partie des sommes dues à leur échéance, le présent contrat pourra être résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet huit jours après une mise en demeure avec accusé de réception, qui restera sans effet dans le délai fixé.

ARTICLE 19 : Restitution du matériel. Bluelinea Services est propriétaire du transmetteur, de la commande-radio et tous matériels optionnels remis à l'abonné. A l'expiration du présent contrat ou lors de sa résiliation, l'abonné devra restituer à Bluelinea Services tout le matériel qui lui aura été confié, en parfait état d'entretien et de réparations **dans un délai d'un mois suivant la résiliation** par colis à l'adresse suivante :

BLUELINEA SERVICES – 6, rue Blaise Pascal 78990 ELANCOURT
Les dégradations de quelque nature, causées au matériel mis à disposition, seront réparées par Bluelinea Services aux frais de l'abonné.

En cas de non restitution du matériel, l'abonné ou ses ayants-droits devra régler à Bluelinea Services une indemnité correspondant à la valeur de remplacement estimée par Bluelinea Services, et ce, à réception de la facture qui lui sera adressée par Bluelinea Services.

VI - DISPOSITIONS LEGALES ET DIVERSES

ARTICLE 20 : Dénomination du contrat. Le présent contrat est nominatif. L'abonné ne peut en céder ou en transférer les droits et obligations, à quelque titre que ce soit, et sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 21 : L'abonné dispose d'un délai de 14 jours, jours fériés compris, à compter de son engagement d'abonnement, pour y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Avant l'expiration de ce délai, nul ne peut exiger ou obtenir de l'Abonné, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement.

ARTICLE 22 : C.N.I.L. Bluelinea Services déclare avoir fait toutes les démarches nécessaires auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, et fonctionne en total respect des règles déontologiques définies par cette Commission.